

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit:** SPRAY STARTER - 400 ml
 - **Code du produit:** 4000 354570
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation** in accordance with product designation
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 - Nordwest Handel AG
 - Berliner Str. 26 - 36
 - D-58135 Hagen
 - Phone: +49 (0)2331/4610
 - Fax: +49 (0)2331/461389
- **Service chargé des renseignements:** Datenblatt ausstellender Bereich/fachkundige Person: sdb@nordwest.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
 - France:
 - Institut national de recherche et de sécurité (INRS) Tel. + 33 1 45 42 59 59
 - Belgique:
 - Centre antipoisons /Antigif Centrum Tel. +32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Aerosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
 - pentane
 - oxyde de diéthyle
- **Mentions de danger**
 - H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
 - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 - P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 - P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 - P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

Nom du produit: SPRAY STARTER - 400 ml

(suite de la page 1)

- **Indications complémentaires:**
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	30-60%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	10-<25%
CAS: 109-66-0 EINECS: 203-692-4	pentane ⚠ Flam. Liq. 1, H224; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H336	10-<25%
CAS: 60-29-7 EINECS: 200-467-2	oxyde de diéthyle ⚠ Flam. Liq. 1, H224; ⚠ Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H336	3-7%
CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9	naphta léger (pétrole), hydrotraité ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	3-5%
CAS: 92062-15-2 EINECS: 295-529-9	solvant naphta naphtélique léger (pétrole), hydrotraité ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	3-5%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	1-<3%

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: SPRAY STARTER - 400 ml

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 2)

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Recommended storage temperature: 10-30 °C.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

106-97-8 butane

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

109-66-0 pentane

VME Valeur à long terme: 3000 mg/m³, 1000 ppm

60-29-7 oxyde de diéthyle

VME Valeur momentanée: 616 mg/m³, 200 ppm

Valeur à long terme: 308 mg/m³, 100 ppm

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

When used properly and under normal conditions, breathing protection is not required.

- **Protection des mains:** Pas nécessaire.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:** Gants en PVC ou PE

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtement de protection léger

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme: Aérosol

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

Nom du produit: **SPRAY STARTER - 400 ml**

(suite de la page 3)

· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Not applicable for an aerosol *
· Changement d'état	
· Point de fusion:	Non déterminé.
· Point d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Point d'éclair	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	170 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Protect from sunlight and temperatures above 50 °C. Development of explosive vapor / air mixtures.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	1,4 Vol %
· Supérieure:	10,9 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	4200 hPa
· Densité à 20 °C:	0,633 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· 9.2 Autres informations	* The final mixture in the aerosol is formed only after the addition of the pressurized gas. Some data are not measurable in a hermetically sealed, pressurized container.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

60-29-7 oxyde de diéthyle

Oral LD50 1215 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 73000 mg/l (rat)

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral LD50 >2000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >2000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h >20 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

Nom du produit: SPRAY STARTER - 400 ml

(suite de la page 4)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

74-98-6 propane

EC50 / 48h 27,1 mg/l (daphnia magna)

EC50 / 72h 11,9 mg/l (Algen)

LC50 / 96 h 49,9 mg/l (fish)

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

EC50 1-10 mg/l (Algen)

1-10 mg/l (aquatische Invertebraten)

LC50 1-10 mg/l (fish)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

15 01 11* emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA

UN1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

1950 AÉROSOLS

IMDG

AÉROSOLS

IATA

AÉROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

2 5F Gaz.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

Nom du produit: **SPRAY STARTER - 400 ml**

(suite de la page 5)

· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
	
· Class	2.1
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1
Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1
Press. Gas: Gases under pressure: Compressed gas
Flam. Liq. 1: Flammable liquids, Hazard Category 1

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

Nom du produit: SPRAY STARTER - 400 ml

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

(suite de la page 6)

FR